



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/SPC/45/L.13/Rev.2
15 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN DOCUMENT
NOV 14 1990
UN/DA/SPC/45/L.13/REV.2

Quarante-cinquième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 77 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Yémen : projet de résolution révisé

Questions relatives à l'information

L'Assemblée générale,

Consciente du rôle important que joue l'information dans la promotion de la paix internationale et de la compréhension entre les hommes,

Notant que le Yémen est prêt à contribuer à la création d'un centre d'information des Nations Unies,

1. Invite le Département de l'information du Secrétariat à donner une suite favorable à la demande du Gouvernement de la République du Yémen tendant à créer un centre d'information des Nations Unies à Sanaa;

2. Prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.
